

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Nombre d'administrateurs présents : 8

Nombre d'administrateurs présents et représentés :  
10

Quorum : 8

Date convocation du Conseil d'Administration :  
14/09/2022

Date d'affichage de la convocation : 14/09/2022

**Judi 22 septembre de l'an deux mille vingt-deux  
à 18 heures et trente minutes**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Nathalie GRIN, Vice-Présidente**

Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville

La séance est ouverte à 18h35.

Administrateurs	Présence	Excusé	Pouvoir donné à
BOUCHE Catherine	X		
BROUCA Danielle			
CALOFER Jean-Pierre	X		
CHARTIER Hortense	X		
GRIN Nathalie	X		
JALBY Jean	X		
JARRETOU Marie-Céline			
LAMARQUE Emmanuelle			
POUGET-ROCHARD Anne-Céline	X		
RINGEVAL Jeannine			
ROY Marie-Madeleine			
TERRAZA Brigitte		X	Nathalie GRIN
VIOLEAU Stéphanie		X	Michèle YON
YON Michèle	X		
ZURITA-TROUVE Géraldine	X		



**DELIBERATION n°2022.04.01 : S.A.A.D. REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS**

Par délibération en date du 23 juin 2022, le Conseil d'Administration du CCAS a approuvé le Compte Administratif 2021.

Conformément à l'instruction codificatrice N°09-006-M22 du 31 mars 2009, le résultat de la section d'investissement est reporté dans son intégralité sur l'exercice suivant dans le cadre d'une décision modificative sur une ligne budgétaire 001. Le résultat de la section de fonctionnement est repris dans le cadre du budget primitif N+2 par l'inscription d'une ligne 002.

Il convient donc d'affecter le résultat d'investissement 2021 sur l'exercice 2022 au cours de la plus proche Décision Modificative et le résultat de fonctionnement 2021 sur l'exercice 2023 au cours du Budget Primitif 2023, comme suit :

➔ **Résultat de la section de fonctionnement :**

Produits de la section de fonctionnement :	598 029,98 €
Charges de la section de fonctionnement :	593 091,56 €
Résultat de la section de fonctionnement :	<b>Excédent : 4 938,42 €</b>

➔ **Résultat de la section d'investissement :**

Produits de la section d'investissement :	2 867,00 €
Charges de la section d'investissement :	0,00 €
Résultat comptable cumulé de la section d'investissement :	<b>Excédent : 2 867,00 €</b>
Dépenses d'investissement reportées :	84,16
Recettes d'investissement reportées :	0,00€
Solde des restes à réaliser :	<b>Déficit : 84,16€</b>

➔ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 sur le budget 2023 :**

Section d'exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	R002 : résultat reporté 2021 : 4 938,42€		

➔ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat d'investissement 2021 sur le budget 2022 :**

Section d'exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
			R001 : solde d'exécution reporté : 2 867,00€

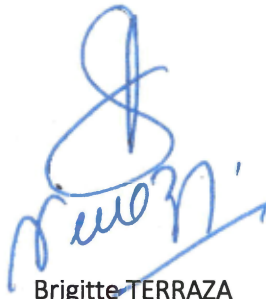
Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé **à l'unanimité**

- **PROCÈDENT** A LA REPRISE ET A L'AFFECTATION DES RESULTATS tels que présentés dans le tableau ci-dessus.



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie conforme au Registre des Délibérations

La Présidente du  
Centre Communal d'Action Sociale



Brigitte TERRAZA